

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 20 août 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec),  
H4Z 1A2

**Objet : R-4018-2018 phase 2 Énergir – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 – INFORMATIONS DU ROÉÉ POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE QUI SE TIENDRA DU 27 AU 31 AOÛT 2018**  
**N/D : 1001-108-2**

---

Chère consœur,

Comme requis par la Régie dans sa correspondance du 14 août dernier (A-0038), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet par la présente les informations relatives à la planification de l'audience qui aura lieu du 27 au 31 août prochains dans la phase 2 du dossier en rubrique :

- **Temps requis pour la présentation de la preuve** : Le ROÉÉ prévoit avoir besoin d'une période d'environ 30 minutes pour la présentation de sa preuve.
- **Liste et la qualification des témoins** : Le ROÉÉ fera entendre des témoins ordinaires, messieurs Bertrand Schepper et Jean-Pierre Finet, analystes externes en énergie pour le Regroupement.
- **Contre-interrogatoires**:
  - **Textes préparés**: Au nom de l'équité procédurale et de la conduite efficace des contre-interrogatoires, le ROÉÉ demande à la Régie de donner instruction aux participants, dans la mesure où leurs témoins ont l'intention de

lire des textes préparés, d'en fournir des copies au moment de leur présentation.

### **Panels Énergir**

- **Panel 1 – Faits saillants :** 10 minutes;
- **Panel 2 – Approvisionnements :** 15 minutes;
- **Panel 3 – Marge transport :** Pas prévu;
- **Panel 4 :** Pas prévu;
- **Panel 5 – volet MàJ CMPSLT' :** 15 minutes;
- **Panel 6 – volet Dév. ventes (flex.)** 15 minutes;

### **Autres participants**

- **Le ROEE ne prévoit pas** actuellement contre interroger les témoins des autres intervenants, mais demande à la Régie de lui réserver cette faculté en fonction de la preuve administrée à l'audience.
- 
- **Temps prévu pour l'argumentation :** 40 minutes
  
  - **Moyens préliminaires :** Le ROEE ne prévoit pas soulever de moyens préliminaires.
  
  - **Autre commentaire pour fins de planification de l'audience:**
    - **À la suite de la lettre de la Régie (A-0034) de sa demande de renseignements no. 4 (A-0035), ainsi que du Complément de preuve (C-ROEE-0024), le ROEE demande à la Régie d'indiquer à Énergir la nécessité de présenter un panel où des témoins aptes à répondre au sujet du suivi des décisions relativement au PGÉE et aux coûts évités seront entendus;**
  
    - **L'analyste Bertrand Schepper ne pourra pas assister à l'audience du 31 août prochain. Donc, le ROEE demande à la Régie d'éviter de fixer la preuve du ROEE à cette date.**

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse  
Me Vincent Locas  
Dossiers réglementaires d'Énergir  
Jean-Pierre Finet, Analyste  
Bertrand Schepper, Analyste  
Laurence Leduc-Primeau, Coordination du ROÉÉ